

## FICHE 1A SÉJOURS VACANCES ACAS OFFRE PERMANENTE

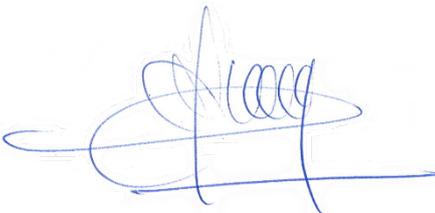
APPLICABLE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026 – VOTÉE PAR L'AGO ACAS DU 19 JUIN 2025

### OBJET

---

La fiche Séjours Vacances ACAS entre dans le cadre du Plafond Unique de Dépenses Annuelles Vacances ACAS (PLUDAV) tel que décrit dans la Notice Aides ACAS aux Vacances.

La fiche Séjours Vacances ACAS définit les modalités spécifiques aux Séjours Vacances ACAS tels que proposés dans le Mag ACAS annuel.



**CHRISTOPHE HALLEY**  
PRÉSIDENT

## SOMMAIRE

<b>1- Organismes éligibles.....</b>	<b>3</b>
1.1- Organismes éligibles pour tout mode de réservation (avant et après séjours) .....	3
1.2- Organismes éligibles uniquement en après séjours .....	3
1.3- Organismes éligibles au titre des bénéficiaires ayants droit en situation de handicap .....	4
<b>2- Formules éligibles .....</b>	<b>4</b>
2.1- Formules de séjours.....	4
2.2- Itinérance.....	4
<b>3- Modalités de réservation .....</b>	<b>5</b>
3.1- En avant séjour.....	5
3.2- En après séjour .....	5
<b>4- Justificatifs à fournir pour les après séjours.....</b>	<b>5</b>

## 1- ORGANISMES ÉLIGIBLES

Les organismes éligibles remplissent au moins 2 des critères suivants :

- ✓ Statut associatif
- ✓ Application de la convention du tourisme social
- ✓ Adhésion à l'UNAT

Et/Ou bénéficient d'une des Certifications suivantes :

- ✓ Association Agir pour un Tourisme Responsable (ATR)
- ✓ Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire (ATES)

Et/Ou bénéficient d'un agrément spécifique par l'ACAS selon des critères sociaux ou écoresponsables.

### 1.1- VILLAGES ET ORGANISMES ÉLIGIBLES POUR TOUT MODE DE RÉSERVATION (AVANT ET APRÈS SÉJOURS)

L'ensemble des organismes éligibles est recensé dans le Mag ACAS, catalogue annuel de l'ACAS.

L'OD peut réserver en avant séjour (auprès du BLG/ACAS) ou en après séjour (auprès de l'organisme) (cf Notice Aides ACAS aux Vacances) auprès des prestataires suivants :

- ✓ Villages et copropriétés ACAS (cf Mag ACAS) :
  - Les Alpes d'Azur à la Salle les Alpes /Serre Chevalier (Vacances Bleues)
  - Château Laval à Gréoux les Bains (Vacances Bleues)
  - Kervavel Vacances à Erdeven (Vacances Bleues)
  - Le Chablais à Morzine (Artes Tourisme)\*
  - Le Village Océanique sur l'Île de Ré (Artes Tourisme)\*
  - Chamonix, ex-Chalet des Tines (Miléade)\*
  - Calvi, ex-La Balagne (Miléade)\*
  - La Manne à Bormes les Mimosas (Cévéo)\*

*\*Tarifs copropriétaires accessibles uniquement en avant-séjour.*

- ✓ Organismes éligibles :
  - Allibert Trekking
  - Artes Tourisme
  - Arts et Vie
  - Azureva
  - Cévéo
  - Homair
  - Igesa
  - MMV
  - Odésia
  - TLC Vacances
  - UCPA
  - Vacances André Trigano
  - Vacances Bleues
  - Vacances Léo Lagrange (hors gîtes du groupe)
  - Vacances Passion
  - VTF Vacances
  - Vacances ULVF
  - Villages Clubs du Soleil
  - VVF Villages

### 1.2- ORGANISMES ÉLIGIBLES UNIQUEMENT EN APRÈS SÉJOUR

En plus des organismes référencés en 1.1 :

- ✓ Tout organisme ou structure professionnelle de camping. En aucun cas, l'ACAS ne participe sur une prestation camping délivrée par un particulier.
- ✓ Parcours Vacances (ensemble de l'offre) [www.parcours-vacances.fr](http://www.parcours-vacances.fr)

- ✓ Autres organismes éligibles (sans convention ACAS/organisme) :
  - AEC Vacances
  - ATC Routes du monde
  - ATES (Association pour le Tourisme Équitable et solidaire), exclusivement : A' TIBO TIMON, Accueil Paysan, Adario, Ça se visite, Cultude, Culture contact, Détours Vagabonds Eau de coco, Endallah, Grandes Latitudes, Grandir Aventure, Guayapi, ICD Afrique, La Maison des Solidarités, Les Nouvelles Terres, Les Oiseaux de Passage, Paris & Co, Paysans du Monde, Rencontres au bout du monde, Soliderrance, TDS Voyage, Terre des Andes, Tetraktys, Tourisme Durable Québec, Traversées créatives, Village Monde, Vision du monde, Zazie Hôtel.
  - ATR (Agir pour un Tourisme Responsable), exclusivement : 360° Travel, 66° Nord, Abicyclette, Altaï Travel, Altamaris, Arts et Vie, Asia, Atalante, B2 trip, Belletane, Bipel, BTC Belgian Travel Confederation, Carpe Diem, Catlante, Cedi Travel, Chamina Voyages, Cheval d'aventures, Cheverny voyages, Club Med Découverte, Decathlon Travel, Destinomundo.com, Dolphineuse, Double sens, Dune, Enquête 2 sens, Eole Loisirs, Eric the Trip, ESCAET, Europ Aventure, Exploris, Fika voyages, France DMC alliance, Fun & Fly, Grand Angle, Greentripper, HOPSCOTCH TOURISM, Ictus Voyages, IRWIGOO, Kappa Club, Kazaden, Koob.tech, L'Arbre à voyages, L'Office, la Balaguère, Le Yogascope, Leading Events, Leclerc Voyages, Les Ateliers du voyage, Les Maisons du voyage, LVE Travel, MHIKES, Mondélios, Montagne expédition, My Family Time, Office de Tourisme Intercommunal du Nord de la Réunion, Planète Vacances, Réceptifs Leaders, Reflets d'ailleurs, Route du monde, Région Lovers, Rêve de vélo, Rhône Trip, Serendip, Shanti travel.com, Slow trotteurs, Spva voyages, Suboceia, Syltours, Tango, Telligo, Terra Mundi, Terralto, Terres de Bible, Tierra Latina, Time Tours, Togezer, Trace Directe, Transunivers, TravelPro Formations, Turquoise To, UCPA Sport Trotter, Unosel, Vefe, Vida Voyages, Vie Sauvage, Vinotilus, Vision Ethique, Visit Ouest, Voyage avec Vue, VTO Voyages.
  - Auberges de Jeunesse (FUAJ)
  - Cap France
  - Carpe Diem
  - Chamina Voyages
  - Clé Vacances
  - Clin d'œil
  - Comptoir Des Voyages
  - Gîtes de France
  - GreenGo
  - Les Glénans
  - Miléade (hors copropriétés ACAS)
  - Nomade Aventure
  - Riacquistu 9 (Paese di Lava)
  - Sa.Va.Tou
  - Ternélia
  - Terres d'Aventure
  - UVVA
  - Voyageurs du Monde

### 1.3- ORGANISMES ÉLIGIBLES AU TITRE DES BÉNÉFICIAIRES AYANTS DROIT EN SITUATION DE HANDICAP

Si le bénéficiaire ayant droit en situation de handicap (au sens de la R1) participe au séjour, le séjour peut être réservé auprès de tout organisme de vacances professionnel.

Si le bénéficiaire ayant droit en situation de handicap (au sens de la R1) ne participe pas au séjour, le séjour doit être réservé auprès d'un organisme éligible (cf 1.1 et 1.2).

## 2- FORMULES ÉLIGIBLES

### 2.1- FORMULES DE SÉJOURS

Toutes les formules de séjour sont éligibles à une participation dès lors qu'elles figurent au Mag ACAS de l'année. Exemples : location, Bed&Breakfast, pension complète etc (liste non exhaustive).

### 2.2- ITINÉRANCE

En cas d'itinérance, une participation ACAS est versée en après séjour, uniquement si les conditions suivantes concomitantes sont réunies :

- ✓ Durée minimum cumulée conforme à la Notice Aides ACAS aux Vacances (2.2)
- ✓ Césure maximale d'un jour
- ✓ En emplacement vide ou en hébergement seul (HLL – Mobil home – gîte) dans un camping via un organisme éligible, ou dans un Gîte de France

### 3- MODALITÉS DE RÉSERVATION

---

#### 3.1- EN AVANT SÉJOUR

Conformément à la Notice Aides ACAS aux Vacances, le séjour est réservé via le BLG/ACAS auprès d'un organisme éligible (cf point 1.1). L'OD mandate l'ACAS pour réserver son séjour auprès de l'organisme  
Pour tout organisme proposant un séjour à la carte, le demandeur présentera au BLG/ACAS un devis.

En cas de non-remboursement par l'OD des sommes avancées par l'ACAS en son nom auprès de l'organisme vacances, l'ACAS se réserve le droit de suspendre les facilités de paiement de l'OD sur une durée d'un an.

#### 3.2- EN APRÈS SÉJOUR

Conformément à la Notice Aides ACAS aux Vacances, l'inscription au séjour et le paiement sont réalisés directement par le demandeur auprès des organismes éligibles.

### 4- JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR LES APRÈS SÉJOURS

---

Afin de prétendre à une participation ACAS, les pièces justificatives suivantes sont à présenter au retour au BLG/ACAS ou à télécharger en un seul document pdf de moins de 5 Mo sur <https://oasis.cea.fr> :

- ✓ La facture acquittée du séjour, à l'entête de l'organisme éligible :
  - au nom de l'ouvrant droit ou le cas échéant de son/sa conjoint-e,
  - et/ou faisant apparaître distinctement les noms et prénoms de chaque participant-e et leurs coûts individuels

Ne pas fournir les pièces justificatives fait obstacle aux bénéfices des prestations de l'ACAS, ce qui signifie qu'il ne sera pas possible d'accéder au statut de bénéficiaire des prestations.